

Février 2004

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-septième session, 28 juin - 3 juillet 2004

Centre International de Conférences (CICG), Genève (Suisse)

RAPPORT DE LA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS (Genève), 4 - 6 février 2004

Table des matières

	Paragrapes
INTRODUCTION	1 - 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4 - 5
SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES	6 - 43
A. Questions liées aux stratégies et à la gestion	6 - 22
B. Questions relatives au budget, à la planification et à la programmation	23 - 43
PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION AU CODEX - TROISIÈME RAPPORT DE SITUATION	44 - 54
AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS	55 – 85
QUESTIONS DÉCOULANT DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX	86 – 89
PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR LA VINGT-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS	90 - 91
AUTRES QUESTIONS	92 - 108
 ANNEXES	 Page
I. Liste des participants	16
II. Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius	24

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa cinquante-troisième session au siège de l’OMS, à Genève, du 4 au 6 février 2004. La session était présidée par M. Stuart Slorach (Suède), Président de la Commission du Codex Alimentarius. La liste des participants, y compris les Membres du Secrétariat, figure à l’Annexe I au présent rapport.

2. La session a été ouverte par Mme Kerstin Leitner, Sous-Directrice générale, Développement durable et environnements sains, l’OMS, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom de la FAO et de l’OMS. Elle a noté avec préoccupation que malgré les efforts consentis par la FAO et l’OMS pour protéger le Codex des coupes budgétaires automatiques imposées par le niveau global des budgets approuvés par les organes directeurs des organisations mères, le budget du Codex pour le présent exercice biennal n’avait pas augmenté, en pouvoir d’achat, et que cela pourrait compromettre l’application des recommandations de l’Évaluation FAO/OMS. Elle a exprimé le souhait que le Comité exécutif trouve des solutions à ce problème délicat, ainsi qu’à d’autres de même nature, en définissant le degré de priorité des activités.

3. Mme Leitner a déclaré que la FAO et l’OMS avaient travaillé en coordination étroite dans un certain nombre de domaines ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments, y compris pour la fourniture d’avis scientifiques, la gestion du fonds fiduciaire FAO/OMS et le renforcement des capacités dans les pays en développement. À cet égard, elle a souligné qu’il importait que la FAO et l’OMS adoptent une approche intégrée et examinent l’utilité d’une éventuelle stratégie de financement commune englobant tous les besoins des programmes de l’OMS et de la FAO relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et aux normes alimentaires.

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR (Point 1)¹

4. Le Comité exécutif a adopté l’ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session. Il est convenu d’examiner le Point 2b) de l’ordre du jour « Questions relatives au budget, à la planification et à la programmation » avant le Point 2a) « Questions de stratégie et de gestion » de façon à pouvoir prendre en compte les résultats des débats sur le point 2b) lors de son examen du point 2a).

5. Il a en outre été convenu d’examiner au titre du point 7 « Autres questions », s’il en avait le temps, les questions ci-après: coordination des activités liées à la sécurité sanitaire des aliments du Codex avec celles d’autres organes normatifs internationaux, notamment l’Organisation internationale de normalisation (ISO), relations entre le Codex et l’Office international des épizooties (OIE); clarification par les conseillers juridiques de la FAO et de l’OMS de la deuxième phrase de l’Article IV.1 du Règlement intérieur (« le Comité exécutif ne doit pas compter plus d’un délégué de chaque pays »); orientations concernant la gestion des normes, aux fins du document de projet à établir par le Japon sur les activités futures dans le domaine des aliments dérivés des biotechnologies; et définition des « pays en développement » dans le contexte de l’assistance financière destinée à faciliter la participation aux sessions du Comité exécutif.

¹ CX/EXEC 04/53/1

SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DES AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR)²

Questions liées aux stratégies et à la gestion (Point 2a)³

Suite donnée à l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et des autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires

6. Le Comité exécutif a noté les progrès effectués dans la mise en œuvre des propositions approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session ainsi que des décisions connexes de la Commission, résumées dans les Tableaux 1 et 2 du document. Le Président a indiqué que la question des relations avec l'OIE (proposition n° 37) serait examinée au titre du point de l'ordre du jour portant sur les autres questions, tandis que le CCGP travaillait sur cette question.

Examen des mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex

7. Le Comité exécutif a noté que, d'après le calendrier proposé figurant au paragraphe 6 b) du document, les travaux commenceraient immédiatement après la présente session du Comité exécutif, car le document avait été rédigé avant que la situation financière de l'exercice biennal ne soit connue.

8. Plusieurs membres et observateurs ont déclaré que si l'examen prévu était conforme aux décisions antérieures de la Commission, il ne serait sans doute pas approprié de l'entamer immédiatement, compte tenu de l'incertitude sur le niveau du budget du Codex pour le présent exercice biennal.

9. Plusieurs membres ont réaffirmé que les critères de sélection des consultants proposés par le Comité exécutif à sa cinquante-deuxième session devraient être respectés, notamment la connaissance du Codex et de sa mission, ainsi que la représentation géographique équitable et la participation d'experts des pays en développement. Ils ont également souligné que cette étude devrait inclure une enquête sur les besoins des États Membres et qu'il conviendrait, durant l'examen, de solliciter l'opinion des présidents des Comités et des Groupes spéciaux du Codex.

10. Le Comité exécutif a approuvé les conditions de l'examen citées au paragraphe 6 a) du document. Il a décidé que le recrutement des consultants serait différé jusqu'à la cinquante-quatrième session du Comité exécutif et la vingt-septième session de la Commission (juin-juillet 2004), afin que la décision finale concernant la mise en route de cet examen soit prise par la Commission à la lumière du budget dont disposerait le Secrétariat du Codex. Le Comité exécutif a exprimé le souhait qu'en accélérant les travaux des consultants, les propositions définitives résultant de l'étude puissent être présentées à la Commission en 2005. On a noté qu'une réunion informelle des présidents du Codex qui serait organisée à la prochaine session de la Commission pourrait fournir des informations préliminaires au Secrétariat.

Planification stratégique et plan à moyen terme

11. Le Comité exécutif a rappelé qu'à sa vingt-sixième session la Commission avait approuvé les propositions n°s 7 et 13 portant sur la planification stratégique. Il a également noté qu'à sa dix-neuvième session, le Comité sur les principes généraux avait accepté la proposition d'amendement des Procédures d'élaboration des normes et textes apparentés du Codex, en précisant que: « le plan stratégique porterait sur une période de six ans et serait mis à jour tous les deux ans d'une manière continue ».

12. Le Comité exécutif a noté qu'à l'avenir la Commission devrait avoir un plan stratégique couvrant une période de six ans et incorporant ses objectifs et priorités stratégiques, ainsi qu'une liste des activités prévues à l'appui de la bonne gestion des normes.

² CX/EXEC 04/53/2

³ CX/EXEC 04/53/2, Première partie

13. Le membre élu pour l'Afrique a déclaré que le processus de planification stratégique du Codex devrait prendre en compte le cadre stratégique des organisations mères et aboutir à une harmonisation des plans de travail pertinents du Codex, de la FAO et de l'OMS.

14. En ce qui concerne la proposition évoquée au paragraphe 8, le Comité exécutif a décidé que le Cadre stratégique actuel 2003-2007 devrait continuer à guider les travaux à l'échelle du Codex jusqu'à ce qu'un nouveau plan stratégique soit adopté. Le Comité exécutif a également décidé de commencer, début 2005, à élaborer un nouveau plan stratégique couvrant la période 2008-2013, afin de demander en temps voulu aux Comités de coordination régionaux leur opinion sur le projet de plan et de présenter celui-ci à la Commission, pour adoption, en 2007.

15. En ce qui concerne le projet de plan à moyen terme (PMT) 2003-2007, dont l'élaboration était interrompue depuis un an, de nombreux membres se sont prononcés en faveur de l'option 2 citée au paragraphe 18 c) du document. Le Comité exécutif a donc décidé d'interrompre l'élaboration du projet de PMT. Cependant, ses éléments seraient utilisés pour établir une liste de domaines/activités de programme à incorporer dans le nouveau plan stratégique (2008/2013). En l'absence de plan à moyen terme, le Comité exécutif exercerait son rôle critique, coordonnerait étroitement les activités des différents Comités du Codex et surveillerait l'avancement de l'élaboration des normes, conformément au Cadre stratégique en vigueur (2003-2007) et aux Critères pour l'établissement des priorités de travail.

Gestion des normes

16. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif qu'il devrait commencer à assumer officiellement ses fonctions de gestion des normes, à savoir l'examen critique et le suivi de l'élaboration des normes, dès que la Commission aurait adopté les amendements au Règlement intérieur⁴ et aux Procédures d'élaboration des normes et Textes apparentés du Codex⁵.

17. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a déclaré que le processus par lequel les documents relatifs aux nouvelles activités seraient élaborés et examinés par les Comités du Codex et présentés au Comité exécutif pour examen critique devrait être simplifié et uniformisé. Cela pourrait nécessiter de la part du Comité sur les Principes généraux un travail supplémentaire, outre l'amendement proposé des Procédures d'élaboration des normes et Textes apparentés du Codex, déjà soumis à la Commission.

18. Tout en reconnaissant l'importance de l'aspect soulevé par le membre élu pour l'Amérique du Nord, le Comité exécutif a décidé que cette question pourrait être examinée par le Comité sur les Principes généraux à un stade ultérieur, compte tenu de la charge de travail qui pesait sur ce Comité.

19. Le Comité exécutif a approuvé la proposition figurant au paragraphe 24 du document et a décidé de demander au Secrétariat d'effectuer une enquête sur les projets de textes en cours d'élaboration et d'indiquer, pour chacun d'entre eux, le temps (en années) qui leur avait été consacré depuis leur approbation en tant que nouvelle activité. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de lui soumettre un rapport à ce sujet à sa cinquante-cinquième session, accompagné d'explications des Présidents des Comités concernés au cas où l'étude aurait décelé des retards importants dans la progression d'un texte vers l'étape finale de la procédure.

20. Le Comité exécutif a recommandé que tous les Comités proposant une nouvelle activité établissent un projet de document conforme au modèle proposé par le Comité sur les Principes généraux (ALINORM 04/27/33, Annexe III).

Plan d'action pour l'élaboration et l'application de principes et de directives d'analyse des risques à l'échelle du Codex

21. Le Comité exécutif a examiné les propositions énoncées au paragraphe 28. Le membre élu pour l'Afrique a déclaré que les propositions de nouvelles activités devraient être classées par ordre de priorité non seulement au sein d'un Comité du Codex, mais aussi à l'échelle de tout le Codex. Le Comité exécutif a

⁴ ALINORM 04/27/33 Annexe II

⁵ ALINORM 04/27/33 Annexe III

noté que cette question recouvrait également celle de la fourniture d'avis scientifiques qui serait examinée au titre du point 4 de l'ordre du jour.

22. Le Comité exécutif a approuvé ces propositions et a décidé de reformuler la première d'entre elles pour en préciser le sens. Le Comité exécutif a donc décidé:

- d'inviter tous les Comités du Codex s'apprêtant à élaborer ou à parfaire des lignes directrices spécifiques sur l'analyse des risques, à revoir et à documenter le mécanisme qu'ils utilisent pour formuler et classer par ordre de priorité des propositions de nouvelles activités, compte tenu notamment des avis scientifiques nécessaires et de leur disponibilité;
- de demander au Comité sur les Principes généraux d'harmoniser autant que possible les textes relatifs aux lignes directrices qui lui seraient soumis pour examen;
- d'inviter le Comité sur les principes généraux à poursuivre la révision des Critères régissant l'établissement des priorités de travail, notamment en ce qui concerne les demandes d'avis scientifiques;
- de suivre le déroulement de toutes les activités susmentionnées et de tenir compte de leurs résultats pour élaborer le prochain plan stratégique.

Questions relatives au budget, à la planification et à la programmation (point 2b de l'ordre du jour)⁶

23. Le Secrétariat a informé le Comité de la mise à jour sur la situation budgétaire présentée dans le document CX/EXEC 04/53/2-Add.1, et a décrit à grands traits la situation financière actuelle. Les coûts supplémentaires liés à la tenue de la session extraordinaire de la Commission et à la publication du Rapport d'évaluation n'avaient pas été inclus dans le budget de 2002-2003, ce qui expliquait le déficit important apparu à la fin de l'exercice biennal. Même si une partie de ce déficit avait été couvert par des virements de fonds à partir d'autres programmes de la FAO, un montant de 142 000 dollars E.-U. avait été reporté sur l'exercice suivant et déduit du budget 2004-2005.

24. En outre, la Conférence de la FAO ayant décidé à sa trente-deuxième session d'adopter un budget inférieur au scénario de croissance réelle zéro, le programme du Codex avait été invité à réduire ses dépenses de 5 pour cent pour l'exercice 2004-2005, pour tenir compte de la réduction d'ensemble du budget de la FAO. La contribution de l'OMS, en revanche, devrait rester, en valeur nominale, au niveau de l'exercice 2002-2003, sous réserve de la décision finale concernant la réduction du budget de l'OMS et de la décision relative au détachement de personnel auprès du Secrétariat du Codex. Si du personnel de l'OMS était effectivement détaché auprès du Secrétariat du Codex, la contribution de l'OMS s'en trouverait augmentée d'environ 30 pour cent.

25. Une part importante des dépenses du Codex étant effectuée en euros, la faiblesse récente du dollar des États-Unis par rapport à l'euro a également eu un impact considérable sur l'augmentation des dépenses de personnel, réduisant d'autant les ressources disponibles pour les autres types de dépenses. Même si tous les montants cités dans le présent document doivent être considérés comme provisoires, le budget conjoint du Codex devrait être de l'ordre de 5,6 à 6 millions de dollars E.-U., selon l'importance de la réduction budgétaire qui sera finalement décidée. Au niveau inférieur de cette fourchette, le budget conserverait tout juste le même pouvoir d'achat que celui de l'exercice précédent (2002-2003); en revanche, un budget de 6,6 millions de dollars E.-U. serait nécessaire pour préserver le pouvoir d'achat du budget du Codex proposé pour 2004-2005⁷, tel qu'il a été présenté à la vingt-sixième session de la Commission, et pour que les recommandations de l'Évaluation conjointe puissent être appliquées comme prévu.

⁶ CX/EXEC 04/53/2/Partie II; CX/EXEC 04/53/2-Add.1 (CRD 1)

⁷ ALINORM 03/26/15

26. Compte tenu de la situation que connaissent les organisations mères, le budget du Codex pourrait connaître un déficit allant jusqu'à 565 000 dollars E.-U., qui devrait être répercuté sur les dépenses hors personnel. Aussi le document CX/EXEC 04/53/2-Add.1 présentait-il plusieurs options envisageables pour réduire ou supprimer certaines activités au cours du présent exercice biennal. Ces options étaient de trois types: report de certaines activités destinées à donner suite à l'Évaluation; réduction des coûts liés à l'interprétation, à la documentation et aux publications; et report de sessions du Codex.

Observations générales

27. Plusieurs membres ont souligné que le budget alloué aux activités du Codex par la FAO et l'OMS devrait refléter la priorité élevée accordée à ces activités par les États Membres et permettre l'application des recommandations de l'Évaluation, comme convenu lors de la vingt-sixième session de la Commission.

28. Plusieurs membres ont estimé que les deux postes de Fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires actuellement vacants devraient être pourvus en raison de l'augmentation de la charge de travail du Secrétariat, découlant notamment des nouvelles fonctions du Comité exécutif. En réponse à une question, le Secrétariat a précisé que si des ressources complémentaires n'étaient pas trouvées ailleurs, il faudrait, pour pourvoir ces postes, effectuer un nouveau transfert de fonds au profit des dépenses hors personnel, ce qui limiterait d'autant les crédits disponibles pour financer les activités du Codex.

29. Le Comité a noté que les allocations budgétaires de la FAO pour 2004-2005 n'étant pas finalisées, l'on ne connaissait pas encore l'ampleur exacte du déficit du budget du Codex. Plusieurs membres ont estimé qu'il était prématuré de prendre des décisions sur des mesures destinées à réduire les coûts, en l'absence de chiffres précis.

30. Le Comité a examiné les propositions ci-après sur la façon de procéder: se concentrer sur les propositions dégageant les économies les plus importantes; préparer différentes options correspondant à différents niveaux de réduction; définir le processus décisionnel à suivre à la prochaine session du Comité.

31. Certains membres ont souligné que le document CX/EXEC 04/53/3-Add.1 mentionnait les économies découlant des différentes options, sans analyser les conséquences de chaque option pour l'ensemble du programme du Codex, ni pour ses États Membres, notamment les pays en développement. Il a également été proposé d'analyser chaque option en fonction du Cadre stratégique et des recommandations de l'Évaluation.

32. Plusieurs membres ont proposé de remettre à plus tard l'examen des options proposées, puisque le budget exact n'était pas encore connu et que les membres n'avaient pas eu le temps d'étudier les options proposées avant la session.

Suite donnée à l'Évaluation

33. De nombreux membres ont déclaré qu'il ne devrait y avoir aucun retard dans la mise en œuvre des recommandations de la vingt-sixième session de la Commission et que les organisations mères devraient être instamment priées de financer correctement le Codex, en tant qu'activité prioritaire vu son importance pour les États Membres de la FAO et de l'OMS.

34. Le Représentant de la FAO a indiqué que la FAO et l'OMS appuyaient pleinement les conclusions de l'Évaluation conjointe. Il a précisé qu'avant l'évaluation conjointe, la FAO assumait 80 pour cent du budget du Codex et l'OMS 20 pour cent et qu'en 2004-2005, la contribution de l'OMS atteindrait 25 pour cent du budget total.

Coûts afférents à l'interprétation, à la documentation et aux publications

35. Certains membres ont proposé de limiter la distribution de documents sous forme imprimée afin de réduire les coûts, comme envisagé par le Comité sur les principes généraux, et de revoir la présentation du Manuel de procédure afin d'éviter d'avoir à faire un nouveau tirage chaque année. Le Comité a décidé que le Secrétariat enverrait une lettre circulaire aux États Membres concernant la distribution électronique des documents (par opposition à leur distribution sous forme imprimée) et examinerait les possibilités de réaliser des économies sur la publication du Manuel de procédure. Le Secrétariat a indiqué que l'édition actuelle

avait été publiée sous une forme simplifiée afin de réaliser des économies et qu'une réduction du nombre des exemplaires était également envisagée. Le Comité est également convenu que la réduction de la distribution des documents sous forme imprimée ou d'autres mesures d'économie ne devrait pas poser de problèmes aux pays en développement.

36. Le Coordonnateur du Proche-Orient a estimé que l'option consistant à faire des économies sur la traduction des documents ainsi que sur l'interprétation en arabe et en chinois n'était pas acceptable, car il s'agissait d'activités indispensables à la participation des États Membres concernés.

37. Le Comité a noté qu'un certain nombre de pays hôtes assuraient la traduction, l'impression et la distribution des documents de travail, permettant ainsi des économies substantielles pour le budget du Codex. Il a par conséquent décidé que les pays hôtes qui ne contribuaient pas encore aux coûts de la documentation devraient être encouragés à le faire. Le Comité a cependant précisé que les arrangements pris pour les Comités de coordination devraient rester inchangés.

Sessions du Codex

38. Plusieurs membres ont estimé que le report de réunions du Codex n'était pas acceptable puisqu'il s'agissait de l'activité de base du Codex et que cela irait à l'encontre des recommandations de l'Évaluation, qui préconisaient une amélioration de l'efficacité du processus de fixation de normes.

39. Certains membres ont souligné qu'il ne serait pas possible de reporter des sessions de Comités du Codex déjà prévues pour 2004, notamment les sessions qui devaient se tenir avant la prochaine session de la Commission, car les arrangements correspondants avaient, pour l'essentiel, déjà été pris. D'autres membres ont noté que si la décision était reportée, la réduction des activités toucherait essentiellement les réunions de 2005. Après un débat, le Comité a reconnu que pour des raisons pratiques, aucun changement ne pourrait être apporté à la planification des réunions qui devaient se tenir en 2004.

40. S'agissant des Comités de coordination, le coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait valoir que les Comités régionaux de coordination étaient particulièrement importants pour les pays en développement, puisqu'ils leur donnaient souvent une occasion unique d'échanger leurs vues et de définir leur position au niveau régional sur le travail du Codex.

Mesures prévues

41. Le Comité est convenu qu'il n'était pas possible à ce stade de prendre de décision sur les options proposées, étant donné que le montant exact du budget du Codex n'était pas encore connu et que les membres avaient besoin de plus de temps pour examiner les propositions.

42. Il a donc été décidé que le Président, les Vice-Présidents et le Secrétariat prépareraient un document révisé analysant les options possibles pour réduire les dépenses du Codex. Ce document indiquerait les économies découlant de chaque option, ses incidences sur l'ensemble du programme du Codex, par rapport au Cadre stratégique et à l'Évaluation, et son impact sur les pays en développement. Le Comité est convenu de retenir les options présentant le meilleur rapport coûts-avantages et a noté que les options pourraient être regroupées par catégories ou classées en fonction de leurs incidences. Le premier projet de document serait distribué à tous les membres et observateurs du Comité exécutif pour observations et une version révisée serait établie pour examen à la prochaine session du Comité exécutif, afin que des recommandations spécifiques puissent être soumises à la Commission à sa vingt-septième session.

43. Le Comité est également convenu de demander à la FAO et l'OMS de reconsidérer les crédits budgétaires alloués au Codex et de les porter à un niveau approprié, de façon que les recommandations sur la suite à donner à l'Évaluation puissent être appliquées telles qu'approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session. En outre, le Comité a exhorté la FAO et l'OMS à trouver le moyen de pourvoir les postes vacants du Secrétariat du Codex sans entamer les crédits prévus dans le budget du Codex pour les dépenses hors personnel.

PROJET ET FONDS FIDUCIAIRE FAO/OMS VISANT À RENFORCER LA PARTICIPATION AU CODEX - TROISIÈME RAPPORT DE SITUATION (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)⁸

44. Le Représentant de la FAO, en sa qualité de président du Groupe consultatif mixte FAO/OMS pour le fonds fiduciaire, a informé le Comité que le montant minimal de 500 000 dollars E.-U. pour le Fonds fiduciaire serait atteint très prochainement et permettrait au Fonds fiduciaire d'être opérationnel. Il a indiqué en outre que le Groupe consultatif pour le Fonds fiduciaire avait examiné les critères d'admission des États Membres en tenant compte des observations formulées par le Comité exécutif à sa cinquante et unième session et par la Commission à sa vingt-sixième session. Le Groupe a passé en revue les trois listes du système des Nations Unies: la liste des pays les moins avancés établie par le Conseil économique et social de l'ONU; le classement des économies pour l'année 2004 de la Banque mondiale et l'indicateur de développement humain 2003. Il a été proposé d'utiliser une liste combinant les trois listes et de classer les pays en développement en trois groupes, dont deux ont été subdivisés. Le document présentait également une répartition indicative des fonds selon les résultats et un barème indicatif de contrepartie qui servirait pour établir un plan de contrepartie en consultation avec les pays bénéficiaires.

45. En réponse à des questions posées, le Comité a noté que le Fonds fiduciaire ne devrait pas être utilisé pour faciliter la participation au Comité exécutif, qui devait être financée par le budget du Codex, que les priorités seraient établies par les pays candidats et que la Commission serait saisie de rapports réguliers, sur le fonctionnement du Fonds fiduciaire.

46. Le membre élu pour l'Afrique a déclaré que la répartition indicative des fonds devrait être revue pour garantir l'accès de tous les pays, dans des conditions d'égalité, aux financements du Fonds fiduciaire. Le Représentant de l'OMS a rappelé, toutefois, qu'il avait été décidé précédemment de donner la priorité aux pays les moins avancés et, de façon générale, aux pays ayant le plus besoin d'être aidés pour participer au processus du Codex. Il a également indiqué que le Fonds fiduciaire était destiné à faciliter la participation aux sessions du Codex, tandis que d'autres activités visant à renforcer les capacités des pays étaient en cours dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, notamment.

47. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a présenté les observations des États-Unis qui proposaient une autre série de critères relatifs à la participation des pays au Codex; à leur participation au commerce international; et à leur participation à l'OMC.

48. Ce membre a également estimé que le niveau de financement actuel était trop faible, que la FAO et l'OMS devraient s'efforcer plus énergiquement de trouver d'autres sources de financement et, surtout, que cette question devrait être examinée par le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC. Le Comité a fait siennes les vues de ce membre sur le financement.

49. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a déclaré que les critères n'étaient pas suffisamment clairs et qu'ils devraient être revus pour inclure d'autres critères déjà mentionnés par le membre élu pour l'Amérique du Nord, notamment la capacité des pays à participer efficacement aux réunions du Codex.

50. Après un débat prolongé, le Comité est convenu d'appliquer, dans un premier temps, les critères proposés dans le document pour permettre au Fonds fiduciaire de devenir opérationnel, puis de réexaminer régulièrement ces critères, compte tenu du rapport reçu sur la répartition des fonds (voir par. 45).

51. Le Comité a examiné comment le Fonds pourrait fonctionner avec le montant minimum de 500 000 dollars E.-U. de façon à garantir un traitement équitable à tous les pays d'un même groupe et à utiliser tous les fonds disponibles. Il a estimé que l'Option 2 du document de travail était la meilleure solution; à condition que l'ensemble des 133 pays admissibles ne sollicitent pas immédiatement un soutien, tous les pays candidats pourraient obtenir satisfaction, au moins pour leur demande prioritaire. Les fonds restant seraient affectés de manière à respecter, dans toute la mesure possible la répartition indicative des fonds proposée.

⁸ CX/EXEC 04/53/3, CRD 3 (observations des États-Unis)

52. En réponse à des questions concernant les informations fournies aux États Membres sur le Fonds fiduciaire, le Représentant de l'OMS a indiqué que l'appel aux candidatures avait été placé sur le site Web de l'OMS à l'adresse suivante: <http://www.who.int/foodsafety/codex/trustfund/> et sur le site de la FAO et qu'il avait été distribué aux Services centraux de liaison avec le Codex (Codex-L).

53. Le Représentant de l'OMS a déclaré que la FAO et l'OMS veilleraient à ce que l'appel aux candidatures soit reçu par tous les pays répondant aux critères d'admissibilité par le biais des bureaux des deux organisations dans les pays et dans les régions.

54. Le Comité a noté que les informations que les pays bénéficiaires pourraient fournir en retour, notamment sur l'efficacité du système, seraient très utiles pour gérer efficacement le Fonds fiduciaire et élargir la base des donateurs potentiels.

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DE LA FAO ET DE L'OMS (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)⁹

55. Le Comité a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, la Commission avait constaté que les Comités du Codex envoyaient de nombreuses demandes d'avis scientifiques et avait reconnu la nécessité de classer ces demandes par ordre de priorité. La Commission avait demandé au Comité exécutif d'examiner les demandes émanant des Comités du Codex afin de les classer par ordre de priorité.

56. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont informé le Comité de la situation budgétaire actuelle et ont noté que la communication d'avis scientifiques dépendrait des ressources disponibles. À cet égard, l'avis du Comité serait utile aux organisations mères.

57. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a noté qu'une part importante du budget de l'OMS pour la communication d'avis scientifiques était attendue de sources extrabudgétaires et a instamment prié l'OMS de transférer ces ressources budgétaires au budget ordinaire afin d'assurer la durabilité du financement de cette activité.

58. Le Comité a examiné l'Annexe 1 du document de travail énumérant toutes les demandes d'avis scientifiques et faisant le point sur chacune d'entre-elles. Le Président a noté qu'il avait déjà été donné suite à plusieurs demandes d'avis scientifiques au fur et à mesure de la tenue des consultations d'experts et a proposé que le Comité centre son attention sur les demandes auxquelles il n'avait pas encore été répondu.

59. Plusieurs membres ont fait observer qu'avant d'examiner des requêtes spécifiques, il faudrait établir des critères. Le Comité a reconnu, toutefois, que faute de temps il ne lui serait pas possible d'examiner la question des critères de manière approfondie au cours de sa session, tandis qu'il était urgent de donner des indications sur des demandes en suspens. Il est donc convenu d'examiner les demandes au cas par cas et d'ouvrir un débat général et préliminaire sur les critères proposés par les Secrétariats de la FAO et de l'OMS.

Aliments fonctionnels et limites maximales pour les vitamines et les minéraux

60. Le Comité a noté les deux propositions concernant la fourniture d'avis scientifiques qui avaient été examinées par le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (points 6 et 9, Annexe I du document).

61. Le membre élu pour l'Asie a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, la Commission avait demandé à la FAO et à l'OMS de convoquer une consultation d'experts sur la sécurité sanitaire et les aspects réglementaires des aliments fonctionnels, à la demande du Comité de coordination pour l'Asie, compte tenu de l'importance de cette question pour la région Asie. Appuyé par le Coordonnateur pour l'Asie, le membre élu pour l'Afrique et le Coordonnateur pour l'Afrique, le membre élu pour l'Asie a déclaré que ce point devrait bénéficier d'un rang de priorité élevé.

⁹ CX/EXEC 04/53/4; CX/EXEC 04/53/4-Add.1

62. Le membre élu pour l'Asie a exprimé son désaccord avec l'avis du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, selon qui les aliments fonctionnels pourraient être examinés en même temps que les allégations en matière de santé, étant donné que plusieurs autres questions devaient être examinées, notamment celle de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Le Membre a également souligné que les avis scientifiques concernant les aliments fonctionnels et la demande concernant les limites maximales pour les vitamines et les minéraux étaient d'égale importance, mais devaient être examinés séparément.

63. Le membre élu pour l'Asie a insisté pour qu'une consultation d'experts sur les aliments fonctionnels soit organisée de toute urgence compte tenu du flou qui entourait cette question et de l'absence d'infrastructures et d'expertise à ce sujet dans de nombreux pays en développement.

64. Le membre élu pour l'Europe a rappelé que le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime avait estimé que la priorité devait être accordée aux limites maximales pour les vitamines et les minéraux plutôt qu'aux aliments fonctionnels et a noté qu'il faudrait tenir compte de l'avis du Comité sur les questions générales concerné pour établir l'ordre de priorité.

65. Le membre élu pour l'Amérique du Nord, rappelant qu'il importait de fixer les priorités en fonction de critères clairs, a déclaré qu'à son avis que les demandes d'avis scientifiques devraient être formulées dans un cadre précis et porter sur des points relevant directement du mandat du Codex. Le membre a noté qu'il n'existait pas de définition internationale des aliments fonctionnels et qu'aucune activité n'était en cours dans ce domaine au sein du Codex et s'est donc déclaré préoccupé à ce sujet, compte tenu des ressources limitées disponibles. Il a été appuyé en cela par le membre élu pour le Pacifique Sud-Ouest qui a fait observer que des avis scientifiques sur les limites pour les vitamines et les minéraux étaient demandés depuis plusieurs années par le CCNFSDU.

Chlore actif

66. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a rappelé sa réaction antérieure à cette demande et a noté que puisque le Comité sur les additifs et les contaminants avait entrepris d'élaborer un code d'usages pour le chlore actif, une évaluation scientifique n'était peut-être pas indispensable dans l'immédiat.

Résistance aux antimicrobiens

67. Le membre élu pour l'Amérique du Nord s'est vivement inquiété du processus suivi pour convoquer les ateliers d'experts FAO/OMS/OIE, citant notamment la sélection des experts, la transparence, le manque de séparation entre l'évaluation et la gestion des risques et l'insuffisance de la communication sur les risques. Il a rappelé que la plupart des recommandations du premier atelier FAO/OMS/OIE ne s'adressaient pas au Codex et que les résultats de l'atelier auraient dû être communiqués au Comité exécutif et à la Commission, puis aux Comités du Codex concernés, avant qu'un deuxième atelier ne soit organisé.

68. Le Représentant de l'OMS a rappelé que la FAO et l'OMS avaient appliqué pour sélectionner les experts les mêmes procédures et les mêmes critères que pour la JEMRA, afin de garantir la transparence et l'équilibre géographique. Deux ateliers distincts avaient été organisés afin de bien séparer l'évaluation des risques de la gestion des risques. Le Représentant a signalé que les ateliers avaient été organisés conjointement avec l'OIE et répondaient à la nécessité d'une approche multidisciplinaire pour coordonner les travaux de toutes les organisations impliquées, l'objectif étant d'effectuer une analyse des risques globale fondée sur les Principes de travail du Codex pour l'analyse des risques. Il a également signalé que vu le caractère multidisciplinaire des réunions, les avis s'adresseraient aussi à des gestionnaires autres que le Codex, comme l'OIE, la FAO (CIPV) et l'OMS. Le Comité a noté également que le rapport des deux ateliers serait présenté à la Commission et aux Comités intéressés.

69. Le Président a fait savoir au Comité que la Fédération internationale pour la santé animale lui avait envoyé une lettre dans laquelle elle exprimait son inquiétude face au processus et aux recommandations des ateliers d'experts sur la résistance aux antimicrobiens et que l'OMS avait communiqué ses observations au Président au nom de la FAO et de l'OMS. Les deux lettres étaient à la disposition des participants pour information.

Prise en compte des résultats de l'évaluation des risques pour l'élaboration des normes et des textes apparentés

Évaluation des risques liés à trente-deux combinaisons pathogène-produit

70. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a indiqué que l'intégration de l'évaluation des risques dans le processus d'élaboration des normes était la principale question dont le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires avait été saisi et que ce Comité devrait tenir un débat de fond, notamment sur les résultats de la Consultation de Kiel. Les autres demandes d'avis scientifiques dépendraient du résultat des débats. Le membre a noté également que la question de la nécessité et de l'utilisation d'évaluations des risques spécifiques pour diverses combinaisons pathogène-produit devrait être examinée avec soin par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires. Il a recommandé par conséquent de ne pas dépenser davantage pour ces projets tant que le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires n'aurait pas donné de conseils supplémentaires à ce sujet à la FAO et à l'OMS.

Critères d'évaluation de la sécurité des cargaisons précédentes acceptables

71. Le Comité a noté que la Commission était convenue que la FAO et l'OMS devraient convoquer une consultation d'experts pour répondre à la demande du Comité sur les graisses et les huiles tendant à ce que des critères soient établis pour l'évaluation des cargaisons précédentes acceptables dans le cadre du Code d'usages pour le transport et le stockage des graisses et huiles en vrac.

72. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a exprimé des réserves quant à l'établissement et à la tenue à jour de listes de produits dans le cadre du Codex étant donné que le processus de fixation de normes ne prévoyait pas la mise à jour régulière et en temps opportun de listes comme les listes de cargaisons acceptables.

Avis scientifiques relatifs aux LMR pour les pesticides

73. Le Comité a noté que l'amélioration de la Méthodologie pour l'estimation ponctuelle de l'exposition d'origine alimentaire faisait partie d'un effort général pour normaliser la méthodologie d'évaluation de l'exposition afin d'améliorer le processus de fixation de LMR et que des cours de formations à l'intention des participants des pays en développement étaient prévus. On a noté, toutefois, que les activités de formation ne devraient pas être considérées comme faisant partie des demandes d'avis scientifiques.

74. Le Comité a noté que le rapport du Projet de division en zones climatiques sur les exigences minimales en matière de données pour l'établissement de LMR et les tolérances à l'importation ferait l'objet d'une consultation d'experts, dans le but d'alléger la charge de travail de la JMPR.

Évaluation des risques liés aux animaux génétiquement modifiés

75. M. Hiroshi Yoshikura, Vice-Président, a précisé que le Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés des biotechnologies n'était pas à l'origine du point 17 de l'Annexe I au document.

Critères en matière de fixation de priorités

76. Le Comité a noté que les critères préliminaires ci-après avaient été retenus par les Secrétariats de la FAO et de l'OMS:

- conformité avec les objectifs stratégiques et les priorités tels que définis dans le Cadre stratégique;
- importance et urgence pour les travaux du Codex et les États Membres du point de vue de la santé publique et du commerce international;
- définition claire de la portée et de l'objectif de la demande;
- nature des données requises et assurance sur la disponibilité des données;

- indication claire de la façon dont les avis seront utilisés dans les travaux du Codex;
- indication de la disponibilité des ressources nécessaires (allocations budgétaires ou en nature) provenant de sources différentes, notamment de la FAO/OMS et des pays intéressés.

77. Le Comité a reconnu qu'il ne serait pas possible à ce stade de mettre définitivement au point ces critères car il faudrait pour cela poursuivre le débat. La question de la fixation de priorités a, en revanche, fait l'objet d'un débat général.

78. Plusieurs membres ont été d'avis qu'en règle générale la priorité devrait être accordée aux questions directement liées à la sécurité sanitaire des aliments et qu'il faudrait tenir compte également de l'impact des questions sur l'élaboration des textes Codex.

79. Plusieurs membres ont fait observer que les Comités devraient aussi fixer leurs propres priorités, car cela faciliterait l'examen des priorités générales au sein du Comité exécutif. Le Comité est convenu que les Comités du Codex devraient élaborer des critères à cette fin dans leurs domaines de compétence respectifs (voir par. 22 de ce rapport).

80. Le membre élu pour l'Asie a proposé de tenir compte des éléments suivants pour fixer les priorités: demandes émanant de pays en développement; demandes émanant de la Commission ou du Comité exécutif (plutôt que des Comités eux-mêmes); demandes déjà considérées comme prioritaires au niveau du Comité (lorsque plusieurs demandes émanent du même Comité). Cette proposition a été appuyée par le membre élu pour l'Afrique.

81. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a proposé d'ajouter deux critères: adhésion aux Principes de travail pour l'analyse des risques, notamment pour assurer la distinction entre évaluation des risques et gestion des risques; et impact de l'avis sur la mise au point définitive d'une norme en cours d'élaboration.

82. Le Coordonnateur du Proche-Orient a été d'avis que les priorités devraient également être fixées sur une base régionale, notamment pour assurer l'équité géographique et tenir compte des besoins spécifiques des pays en développement.

83. Le Comité, faute d'être parvenu à une conclusion sur cette question, est convenu de poursuivre son examen à sa prochaine session. Le président a invité les membres et les observateurs à réfléchir à cette question avant la prochaine session du Comité.

Communication d'avis scientifiques

84. Le Représentant de l'OMS a informé le Comité de l'état d'avancement du processus consultatif concernant la communication d'avis scientifiques au Codex et aux États Membres. L'atelier FAO/OMS sur la communication d'avis scientifiques (tenu du 27 au 29 janvier 2004 au siège de l'OMS) avait examiné les propositions concernant l'amélioration des procédures et de la coordination pour la communication d'avis scientifiques. Le Représentant a souligné des principes directeurs fondamentaux comme la transparence et la nécessité d'une gestion intégrée incluant la création d'un groupe consultatif indépendant. L'atelier avait examiné les questions relatives à la sélection des experts et les problèmes spécifiques des pays en développement et avait identifié les lacunes à combler.

85. Les recommandations de l'atelier seraient distribuées aux États Membres de la FAO et de l'OMS et, si des fonds étaient disponibles à cet effet, une consultation d'experts serait convoquée fin 2004 pour mettre définitivement au point les recommandations concernant la communication d'avis scientifiques. Le Comité a noté qu'un rapport intérimaire sur le processus consultatif serait soumis à la Commission, à sa vingt-septième session, pour examen.

QUESTIONS DÉCOULANT DES COMITÉS ET DES GROUPES SPÉCIAUX DU CODEX (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)¹⁰

86. Le Comité a noté que plusieurs questions traitées dans le document étaient présentées pour information et que les questions liées aux avis scientifiques avaient été traitées au titre du point 4 de l'ordre du jour – Autres questions découlant de la FAO et de l'OMS: Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime: aliments fonctionnels (voir par. 60 à 65); Comité sur les graisses et les huiles: évaluation des cargaisons précédentes acceptables (voir par. 71 et 72). Il a été noté que la FAO et l'OMS avaient donné suite aux demandes d'avis scientifiques formulées par le Comité sur l'hygiène des denrées alimentaires et par le Comité sur les poissons et les produits de la pêche.

Comité sur les poissons et les produits de la pêche: méthylmercure dans le poisson

87. Le Comité a examiné la demande du CCFFP qui souhaitait savoir s'il devait ou non poursuivre l'établissement de la liste de poissons prédateurs associée aux limites indicatives pour le méthylmercure dans le poisson et comment procéder à l'avenir, étant donné la récente réévaluation du méthylmercure par le JECFA.

88. Le Comité est convenu que:

- Le CCFFP devrait arrêter ses travaux sur la liste des poissons prédateurs;
- Le CCFAC devrait déterminer si les teneurs indicatives fixées pour le méthylmercure dans le poisson devaient être révisées, compte tenu de la récente évaluation des risques du JECFA et/ou si d'autres options de gestion des risques, y compris la formulation d'avis spécifiques concernant l'alimentation, étaient appropriées;
- Le CCFFP devrait examiner la possibilité de classer les poissons par catégories, en fonction de leur teneur en mercure.

89. Le Comité a aussi recommandé que le CCFFP et le CCFAC coordonnent leurs futures activités dans ce domaine.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR LA VINGT-SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)¹¹

90. Le Comité exécutif a examiné l'avant-projet d'ordre du jour provisoire et de calendrier pour la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius joint en annexe au document. Il a noté que bien qu'une session de cinq jours ait été prévue précédemment, le calendrier proposé portait sur six jours, scénario retenu du fait du grand nombre de points inscrits à l'ordre du jour et de l'élection du Président et des Vice-Présidents. Le Comité s'est prononcé en faveur d'une session de six jours.

91. Le Comité exécutif a noté que l'ordre du jour provisoire définitif serait établi par le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS, en consultation avec le Président.

AUTRES QUESTIONS (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)

Interprétation de l'Article IV.1 du Règlement intérieur

92. La fin de la première phrase de l'Article IV.1 se lit comme suit: « étant bien entendu que le Comité exécutif ne doit pas compter parmi ses membres plus d'un délégué de chaque pays ». Le Président a rappelé que la question de savoir si le Président et les Vice-Présidents de la Commission devaient être considérés comme des « délégués », dans le sens où ce terme était utilisé dans cet article, avait été soulevée lors de la

¹⁰ CX/EXEC 04/53/5

¹¹ CX/EXEC 04/53/6 Rev.

dix-neuvième session (session extraordinaire) du Comité sur les principes généraux¹², à propos notamment de la situation spéciale de la région Amérique du Nord, composée de seulement deux pays. Le Président a indiqué qu'une interprétation juridique de cette question contribuerait à mettre en évidence, par exemple, si un national du pays siégeant actuellement au Comité exécutif en tant que membre élu sur une base géographique pourrait poser sa candidature aux fonctions de Président ou de Vice-Président de la Commission. L'amendement qu'il était proposé d'apporter au Règlement intérieur et qui aurait pour effet que les coordonnateurs deviendraient membres du Comité exécutif devrait aussi être pris en compte.

93. M. Tom Topping, Conseiller juridique de l'OMS, a fait savoir au Comité que l'avis qu'il allait exprimer devrait être considéré comme provisoire, dans la mesure où des consultations entre les Conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS à ce sujet étaient en cours. Le Conseiller juridique de l'OMS a évoqué le précédent que constituait le fait qu'un membre élu sur une base géographique avait effectivement démissionné à la suite de l'élection d'un de ses nationaux aux fonctions de Vice-Président et a déclaré que la Commission avait toujours interprété le terme de « délégué » comme incluant le Président et les Vice-Présidents de la Commission.

94. Par ailleurs, le Conseiller juridique de l'OMS a déclaré que si l'on considérait le rôle du Président et des Vice-Présidents, ceux-ci étaient censés représenter les intérêts de tous les membres de la Commission, plutôt que ceux de leur pays d'origine, et qu'il était également possible d'établir une distinction entre les Président/Vice-Présidents et d'autres membres du Comité exécutif. À son avis, le libellé de l'article en question n'était pas d'une précision telle qu'il exclue automatiquement la seconde interprétation, selon laquelle le Président et les Vice-Présidents n'étaient pas des « délégués ».

95. Le Conseiller juridique de l'OMS a déclaré qu'à l'avenir la Commission pourrait décider d'adopter une interprétation modifiant la façon dont le terme de « délégué » était compris, voire réviser l'article de façon à supprimer toute ambiguïté. Il a indiqué également que l'inclusion de Coordonnateurs parmi les membres du Comité exécutif qui découlerait de l'amendement apporté au Règlement intérieur n'affecterait pas directement l'interprétation du terme de « délégué ».

96. Le Comité exécutif a remercié le Conseiller juridique de l'OMS de son avis éclairé et a déclaré souhaiter bénéficier des avis juridiques de la FAO et de l'OMS aussi souvent que nécessaire.

Coordination des travaux entre le Codex et l'Organisation internationale de normalisation (ISO)

97. Le Comité exécutif a noté que le Comité sur les principes généraux travaillait sur les modalités de la coopération du Comité avec les organisations intergouvernementales, dont l'OIE.

98. Le membre élu pour l'Amérique du Nord a déclaré que l'ISO, essentiellement par le biais de TC34, travaillait activement à des questions liées à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, tels que le système HACCP et la traçabilité. Il a rappelé que le Secrétariat du Codex avait envoyé une communication à TC34 à propos des risques de double-emploi et/ou d'incompatibilité entre les activités de l'ISO et celles du Codex.

99. Conformément à la suggestion formulée par le membre élu pour l'Amérique du Nord, le Comité exécutif est convenu que le Secrétariat du Codex prendrait des contacts préliminaires avec l'ISO afin d'obtenir des renseignements sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et présenterait ses conclusions au Comité exécutif en indiquant notamment leurs incidences sur les travaux déjà entrepris par le Codex.

Relations entre le Codex et l'Office international des épizooties (OIE)

100. Le Président a rappelé que le Directeur général de l'OIE avait fait savoir à la Commission à sa vingt-sixième session, qu'un Groupe de travail de l'OIE sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale avait été créé en 2002. Ce Groupe de travail incluait des experts du Codex et avait pour mandat d'élaborer des normes internationales sur les dangers microbiologiques et chimiques présents dans la chaîne de production animale, d'identifier les lacunes et les doubles-emplois dans les textes de l'OIE et du Codex,

¹² ALINORM 04/27/33, par. 15-22

d'assurer l'harmonisation de ces textes et enfin de renforcer la collaboration entre les deux organisations¹³. Le Groupe de travail s'était réuni deux fois et se réunirait une troisième fois en avril 2004.

101. Le Comité exécutif a noté qu'il existait un certain nombre de domaines de collaboration possibles entre le Codex et l'OIE, comme l'alimentation animale, les médicaments vétérinaires, l'ESB et la pisciculture et qu'il était absolument nécessaire d'éviter les doubles-emplois et les lacunes dans les travaux du Codex et de l'OIE.

102. Le Comité exécutif a noté en outre qu'il existait des accords de coopération entre la FAO et l'OIE et entre l'OMS et l'OIE, mais pas entre le Codex et l'OIE. Il a noté également que toute activité que le Codex pourrait souhaiter mener en collaboration avec l'OIE devrait être traitée de manière appropriée par les organisations mères, conformément aux Statuts de la Commission et aux règles pertinentes des organisations mères.

103. Le Comité exécutif est convenu que la FAO et l'OMS devraient engager un débat sur la question de savoir comment encourager et superviser les relations entre le Codex et l'OIE et que le Comité exécutif et la Commission devraient être consultés par les organisations mères avant que des mesures concrètes pour développer ces relations ne soient prises. Le Comité a aussi noté que la coopération avec l'OIE serait examinée dans le cadre de la coopération avec les organisations intergouvernementales en cours d'examen au sein du Comité sur les principes généraux.

104. Le membre élu pour le Pacifique Sud-Ouest a déclaré qu'un bref document décrivant la nature des organisations internationales chargées de l'élaboration de normes et leur collaboration éventuelle avec le Codex serait utile pour promouvoir une meilleure compréhension de cette question.

Définition de l'expression « pays en développement » dans le contexte de l'assistance financière destinée à faciliter la participation aux sessions du Comité exécutif

105. Le Comité exécutif est convenu que la liste de pays (133 pays au total) jointe en tant qu'Annexe 2 au document CX/EXEC 04/53/3 (Fonds fiduciaire FAO/OMS) pourraient servir provisoirement à mieux comprendre la portée de l'expression « pays en développement » utilisée dans le projet de nouvel Article XIII.3¹⁴. La liste serait mise à jour chaque année, afin d'y inclure les nouveaux membres du Codex et de tenir compte des changements dans la situation économique des pays.

106. Le Secrétariat du Codex a précisé qu'après l'entrée en vigueur du nouvel article, la nouvelle disposition serait prise en compte lors de l'élaboration par la FAO et l'OMS du premier budget biennal. Si son application immédiate n'était pas totalement exclue, il était peu probable, néanmoins, que vu la situation financière actuelle du programme Codex, l'assistance financière prévue devienne opérationnelle au cours du présent exercice biennal.

Orientations pour le document de projet relatif à de nouvelles activités concernant les aliments dérivés des biotechnologies

107. M. Paul Mayers, Vice-Président, a indiqué que le Comité exécutif pourrait donner des avis pratiques sur la procédure à suivre par le Japon pour rédiger le document de projet concernant de nouvelles activités liées aux aliments dérivés des biotechnologies, qui serait ensuite soumis à la Commission¹⁵. M. Hiroshi Yoshikura, Vice-Président, a expliqué en outre que le Groupe spécial, instance créée pour faciliter la consultation des États Membres dans certains domaines, avait été dissous et qu'il ne serait pas commode d'élaborer un document de projet détaillé sans avoir reçu d'importantes contributions des pays.

¹³ ALINORM 03/41, paragraphe 191

¹⁴ ALINORM 04/27/33, Annexe II

¹⁵ ALINORM 03/41, paragraphe 230

108. Le Comité exécutif est convenu que le Japon préparerait un document de projet sous forme de projet de mandat pour un nouveau Groupe spécial incluant une liste de domaines de travail potentiels, que ce document serait distribué aux gouvernements pour observations et que la Commission déciderait s'il était opportun ou non de créer un Groupe spécial pour entreprendre de nouveaux travaux dans ce domaine.

List of Participants
Liste des participants
Lista de participantes

CHAIRPERSON

Dr Stuart Alexander Slorach
Acting Director-General
National Food Administration
PO Box 622
SE-75126 Uppsala
Sweden

Phone: +46.18.175594

Fax: +46.18.105848

Email: stsl@slv.se

VICE-CHAIRPERSONS

Dr C.J.S. Moshia
Chief Standards Officer (Food Safety & Quality)
Head, Agriculture and Food Section
Tanzania Bureau of Standards
P.O. Box 9524
Dar Es Salaam
Tanzania

Phone: +255.22.245.0206 (mobile: 255.741.32.44.95)

Fax: +255.22.245.0959

Email: cjmoshia@yahoo.co.uk

Mr Paul Mayers
Associate Director General
Food Directorate, Health Products and Food Branch
Health Canada
Building #7, Room 1110 (0701A5)
Tunney's Pasture
Ottawa, Ontario, K1A OL2
Canada

Phone: +613.952.3368

Fax: +613.957.1784

Email: paul_mayers@hc-sc.gc.ca

Dr Hiroshi Yoshikura
Director General
National Institute of Infectious Diseases
1-23-1 Toyama, Shinjuku-ku
Tokyo 162-8640
Japan

Phone: 81-3-5285-1111

Fax: 81-3-5285-1193

Email: yoshikura@nih.go.jp

**MEMBERS ELECTED ON A
REGIONAL BASIS:****AFRICA**

Mr Medi MOUNGUI
Représentant Permanent-Adjoint de Cameroun
auprès de la FAO
Ambassade de la République du Cameroun
Via Siracusa 4-6
00161 Rome
Phone: 39.06 44 03644
Fax: 39.06 44 03644
Email: medimoungui@virgilio.it

ASIA

Mr Gilberto Layese
Director
Bureau of Agriculture and Fisheries Products Standards
Department of Agriculture
BPI Compound, Visayas Avenue, Diliman
1101 Quezon City
Philippines
Phone: +632.920.6132
Fax: +632.920.6134
Email: bafps@yahoo.com

Advisers to the Member from Asia

Mrs Noraini Dato' Mohd Othman
Deputy-Director
Food Quality Control Division
Department of Public Health
Ministry of Health Malaysia
Health Offices Complex
3rd Floor, Block B, Jalan Cenderasari
50590 Kuala Lumpur
Malaysia
Phone: (603) 2694.6523
Fax: (603) 2694.6517
Email: norainio@hotmail.com

Mr Seungweon Jeong Ph. D.
Senior Research Scientist
Korea Food Research Institute
Food Industry Promotion Division
Food Standards Team
46-1 Baekhyun-dong, Bundang-gu
Seongnam-si, Kyunggi-do, 463-746
Republic of Korea
Phone: (82) 31.780-9158
Fax: (82) 31.780-9264
Email: donow@kfri.re.kr

EUROPE

Mr Charles Crémer
Directeur
Service Public Fédéral
Sécurité de la chaîne alimentaire
et Environnement
Cité administrative de l'Etat
Quartier Arcades 4
B-1010 Bruxelles
Belgium

Phone : +32.2 210 5246

Fax : +32.2 210 4816

Email : charles.cremer@health.fgov.be

Advisers to the Member from Europe

Mr Richard Howell
Agricultural Inspector
Codex Contact Point for Ireland
Department of Agriculture and Food Research, Food and Codex
Co-ordination Division
7C Agriculture House
Kildare St., Dublin 2
Ireland

Phone: 3531-607-2572

Fax: 3531-661-6263

Email: richard.howell@agriculture.gov.ie

Mme Roseline Lecourt
DGCCRF
Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
59, Boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13
France

Phone: (33) 1.44-97-3470

Fax: (33) 1.44-97-3037

Email: roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr

**LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Ms Aída Albuérne Piña
General Director Sanitary Control of Products and Services
Federal Commission for Protection from Sanitary Risks
COFEPRIS
Monterrey 33, Floor 2o
Col. Roma.
06700 Mexico D.F.
México

Phone : +5255.55.14.64.57

Fax : +5255.5080.50.05

Email: aalbuerne@salud.gob.mx

Adviser to the Member from Latin America and the Caribbean

Ms Renéé Salas Guerrero
Deputy Director of International Operation
Federal Commission for Protection from Sanitary Risks
COFEPRIS
Monterrey 33 – Floor 5
Col. Roma.
D.F. México 06700
México
Phone : + 52.55.5514 8586
Fax : + **Email**: rsalas@salud.gob.mx

NORTH AMERICA

Dr. F. Ed. Scarbrough
Manager, U.S. Codex Office
Food Safety and Inspection Service
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Building
1400 Independence Avenue, SW
Washington, DC 20250
U.S.A.
Phone: (202) 720-2057
Fax: (202) 720-3157
Email: ed.scarbrough@fsis.usda.gov

Advisers to the Member from North America

Mr. Greg D. Orriss
Director
Bureau of Food Safety and Consumer Protection
Food Safety Directorate
Canadian Food Inspection Agency
159 Cleopatra Drive
Nepean, Ontario, K1A 0Y9
Canada
Phone: 613-221-7162
Fax: 613-221-7295
Email: orrissgr@inspection.gc.ca

Dr. Karen Hulebak
Chair, Codex Committee on Food Hygiene
Assistant Administrator for Public Health and Science
U.S. Department of Agriculture
Food Safety and Inspection Service
1400 Independence Avenue, SW
Room 341E-Jamie Whitten Building
Washington, DC 20250
U.S.A.
Phone: (202) 720-2644
Fax: (202) 690-2980
Email: Karen.Hulebak@fsis.usda.gov

SOUTH WEST PACIFIC

Dr Gardner Murray
Executive Director, Product Integrity
Animal & Plant Health
Australian Chief Veterinary Officer
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Edmund Barton Building – Barton
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia

Phone:+61 262 725848

Fax: +61 262 725697

Email: gardner.murray@affa.gov.au

**Adviser to the Member from the
South West Pacific**

Mr Rajasekar Sundararaman
Programme Manager (Codex)
New Zealand Food Safety Authority
68-86 Jervois Quay
Wellington
New Zealand

Phone:+64 4 4632576

Fax: +64 4 4632583

Email: RajasekarS@nzfsa.govt.nz

OBSERVERS**Coordinator for Africa**

Mr Lhoussaine Saad
Ministère de l'agriculture et du Développement Rural
Chef du Service Technique à la Division de la Répression
des Fraudes , DPVCTRF,
Avenue Hassan II, Station Dbagh
BP 1308
Rabat
Maroc

Phone:+ 212.37.29.7546

Fax: + 212.37.29.81.50

Email: saad_lho@yahoo.fr

Coordinator for Asia

Mr Seoung Yong Lee
Deputy Director
Dept. of Food Safety, Food Safety Bureau
Korea Food & Drug Administration
5 Nokbun-dong Eunpyung-Ku
Seoul, 122-704
Republic of Korea

Tel.: 82-2-380-1726/7

Fax: 82-2-388-6396

E-mail: sylee0@kfda.go.kr

Coordinator for Europe

Prof. Milan Kováč
Director
National Focal Point for Codex Alimentarius
Food Research Institute
Priemysel'ná 4
P.O. Box 25
82475 Bratislava 26
Slovak Republic
Phone: +00 4212-5557 4622
Fax: +00 4212-5557 1417
Email: milan.kovac@vup.sk

**Coordinator for Latin America
and the Caribbean**

Dr Gabriela Alejandra Catalani
Technical Coordinator of the Codex Contact Point
Dirección Nacional de Mercados Agroalimentarios
Subsecretaría de Política Agropecuaria y Alimentos
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentos
Paseo Colón 922, Of. 29
1063 Buenos Aires
Argentina
Phone: +54 11 4349-2549
Fax: +54 11 4349-2244
Email: gcatal@sagpya.minproduccion.gov.ar
codex@sagpya.minproduccion.gov.ar

Coordinator for Near East

Eng. Salem Al-Qheiwí
General Manager Assistant
Institution for Standards and Metrology "JISM"
P.O. Box 941287
Amman 11194
Jordan
Phone: +962 06 5665276 or 5680139
Fax: +962 06 568 1099
Email: Jism@nic.net.jo

**WORLD HEALTH
ORGANIZATION (WHO)**

Dr Jorgen Schlundt
Director
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3445
Fax: +41 22 791 4807
Email: schlundtj@who.int

Dr Wim van Eck
Senior Adviser to the Executive Director SDE
on Food Safety and Nutrition
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 3582
Fax: +41 22 791 4807
Email: vaneckw@who.int

Ms Mary Vallanjon
Liaison Officer
Food Safety Department
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 2373
Fax: +41 22 791 4807
Email: vallanjonm@who.int

Mr Tom Topping
Legal Counsel
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Phone: +41 22 791 2640
Fax: +41 22 791
Email: toppingt@who.int

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS (FAO)**

Dr Jean-Louis Jouve
Chief
Food Quality and Standards Service
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Phone: +39.06.570.55858
Fax: +39.06.570.54593
Email: jeanlouis.jouve@fao.org

SECRETARIAT

Dr Kazuaki Miyagishima
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.54390

Fax: +39.06.570.54593

Email: kazuaki.miyagishima@fao.org

Ms Selma H. Doyran
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization (FAO)
Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy

Phone: +39.06.570.55826

Fax: +39.06.570.54593

Email: selma.doyran@fao.org

ANNEXE II

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION
DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Genève (Suisse), 28 juin - 3 juillet 2004**

PREMIÈRE PARTIE: INTRODUCTION

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session
2. Rapport du Président sur les cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Comité exécutif

PARTIE II: QUESTIONS DE PROCÉDURE

3. Amendements au Manuel de procédure
 - a) Amendements au Règlement intérieur
 - b) Autres amendements au Manuel de procédure

PARTIE III: NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX

4. Projets de normes et de textes apparentés à l'étape 8 de la Procédure (y compris ceux soumis à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7 et ceux soumis à l'étape 5 de la Procédure accélérée)
5. Avant-projet de normes et de textes apparentés à l'étape 5
6. Retrait ou révocation de normes et de textes apparentés du Codex existants
7. Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés

PARTIE IV: QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

8. Suite donnée à l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et des autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires
9. Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS visant à renforcer la participation au Codex
10. Autres questions découlant de la FAO et de l'OMS
11. Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales
12. Questions découlant des rapports des Comités et Groupes spéciaux du Codex

PARTIE V: QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AU BUDGET

13. Planification stratégique de la Commission du Codex Alimentarius
14. Questions financières et budgétaires
15. Élection du Président et des Vice-Présidents de la Commission
16. Comités et Groupes spéciaux du Codex
 - a) Désignation des pays chargés de nommer les Présidents
 - b) Projet de calendrier des réunions du Codex 2004-2006

PARTIE VI: QUESTIONS DIVERSES

17. Autres questions
18. Adoption du rapport